

NOM Prénom :

Classe :

**Dossier de RÉINSCRIPTION : DNMADE
ANNÉE SCOLAIRE 2026 - 2027**

Documents à fournir :

- Fiche de renseignements (qui vous a été remise au lycée ou par mail) à mettre à jour en rouge, si nécessaire, et à signer**
- Une participation forfaitaire d'un montant de 105 € destinée à la « Contribution de vie étudiante et de campus » par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée La Source. **Pour les boursiers qui sont exonérés : fournir l'attestation de contribution de vie étudiante et de campus.**
- Attestation d'assurance responsabilité civile, pour l'année scolaire 2026/2027 (peut à défaut être rendue lors de la rentrée de septembre)
- 2 photos d'identité récentes **avec nom et prénom notés au dos**
- Pour les élèves boursiers : la notification d'attribution de la bourse du CROUS** (pour les étudiants boursiers ne dépendant pas du CROUS de Créteil, pensez à demander le transfert de dossier de votre CROUS d'origine au CROUS de Créteil)
- 1 RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- Pour les DN MADE Spectacle 2 et 3 :** une participation forfaitaire et **obligatoire** pour le programme culturel des spectacles d'un montant de 100€ par **chèque uniquement** (nom, prénom, classe au dos) à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée La Source.

Documents à remplir :

- Fiche dossier médical (maladie, allergies, autres renseignements médicaux)

Facultatif :

- Dossier d'inscription à la demi-pension pour les élèves intéressés par le service de cantine dûment rempli et complété, avec les pièces à joindre demandées, RIB + Attestation de paiement familial
- Pour les DN MADE Matériaux 2 et 3 :** une participation forfaitaire et facultative pour le programme culturel des spectacles d'un montant de 40€ par **chèque uniquement** (nom, prénom, classe au dos) à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée La Source. **Inscription possible uniquement lors de la remise de ce dossier avec le chèque** (pour 5 spectacles).
- Formulaire d'adhésion à la MDL (Maison Des Lycéens) avec la participation
- Formulaire d'adhésion au BDE (Bureau Des Etudiants) avec la participation

L'emploi du temps de la rentrée sera disponible ultérieurement sur le site internet du lycée.

Tout changement de coordonnées au cours de l'année doit être signalé au secrétariat

(A remettre avec le dossier d'inscription sous enveloppe cachetée à l'attention de l'infirmière scolaire)

Cette fiche est à compléter si votre enfant est :

- **Atteint d'une maladie chronique** pouvant nécessiter une prise de médicaments durant le temps scolaire avec la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil individualisé)
- **Susceptible de prendre un traitement d'urgence.**
- **Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante** pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.
- **Autres informations médicales** à prendre en compte (fragilités psychologiques, ...)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Informations médicales à prendre en compte :

Traitement / conduite à tenir :

Nom du spécialiste ou du médecin traitant :

Informations complémentaires :

Si votre enfant a besoin de la mise en place d'un PAI, vous pouvez vous rapprocher dès à présent du Centre Médicaux scolaire (CMS) au **01.88.29.65.42** ou par mail au **cms.94052-001e@ac-creteil.fr**

Les informations vous seront alors transmises ainsi que le PAI vierge à faire remplir par votre médecin ou spécialiste.

Cette fiche n'est pas obligatoire, il en va cependant de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit bien renseignée.

Vu et pris connaissance,

Le représentant légal :

Date :

Signature

Nous souhaitons que l'équipe pédagogique soit informée des problèmes de santé de notre enfant.

Nous ne souhaitons pas que l'équipe pédagogique soit informée des problèmes de santé de notre enfant.

(Cocher la mention utile)

Madame, Monsieur,

Notre établissement vous souhaite la bienvenue au Lycée La Source de Nogent sur Marne.

Pour permettre aux élèves de bénéficier d'opérations ponctuelles dans le cadre de projets qui enrichissent leur scolarité, l'établissement possède une **Maison Des Lycéens (MDL)**.

Nous avons, par exemple, pu acheter du matériel pour le secourisme, des cadeaux pour l'organisation de jeux et concours, du mobilier pour l'espace détente des lycéens, des jeux, financer des voyages pédagogiques, l'achat et le flocage de t-shirts, sweats et tote bag à partir de logos imaginés par les élèves, organiser une cafétéria lors des Journées Portes Ouvertes, aider au financement du bal des terminales. Ces projets sont susceptibles de varier, toutes les idées sont donc les bienvenues !

La MDL, qui est une association d'élèves loi 1901, développe et soutient des projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté.

Pour financer ses projets, la MDL peut organiser des activités pour récolter des fonds: fête de fin d'année, gestion d'une cafétéria, expositions, etc. Elle assure aussi la promotion des moyens d'expression des lycéens : droits d'association, de réunion, de publication, etc.

**Participation de préférence par chèque à l'ordre de la "Maison des lycéens du lycée La Source"
avec au verso : NOM, Prénom, Classe**

.....**COUPON RÉPONSE**.....

À compléter, dater, signer et à remettre avec les documents d'inscription

Nom des parents ou responsables légaux :

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

J'adhère, pour l'année scolaire 2026-27, à la Maison Des Lycéens et je verse €

Versement en : **chèque** ou Versement en : **espèces**

Le// 2026

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur :

ADHÉSION BDE

Salut, et bienvenue à toi pour cette nouvelle année au lycée La Source !

Tu es peut-être déjà au courant, sinon je te l'annonce : nous avons créé un BDE (Bureau des Étudiants) il y a maintenant un peu plus d'un an : le **BDNMADE !!!!**
L'idée est d'apprendre à se connaître et partager nos savoirs, mais aussi de passer de bons moments. Nous avons quelques envies pour cette année, organiser une remise de diplôme, une rencontre avec des anciens étudiants, des sorties et soirées...

Nous avons déjà un partenariat avec l'Institut du développement durable (qui se trouve dans le bois de Vincennes), ils nous invitent à leur **festival LES TROPIKANTES!** On vous en dit plus très bientôt. Vous pouvez déjà faire un tour sur leur insta : @lestropikantes

Pour que tout se passe au mieux et qu'on puisse proposer un max d'évènements, on a besoin, si tu le souhaites, d'une petite participation de ta part ! Pour adhérer au BDE c'est 5 € minimum, avec ton adhésion, tu auras des avantages (tarifs réduits...) pour les soirées et autres.

MERCI DE RENDRE CE COUPON AVEC LE PAIEMENT DE PRÉFÉRENCE EN CHÈQUE DANS UNE ENVELOPPE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Le bureau du BDNMADE

COUPON RÉPONSE

Nom et prénom de l'étudiant :
Classe : Adresse mail :
J'adhère, pour l'année scolaire 2026-2027, au BDE, et je verse€

Le / / 2026

Signature de l'étudiant :

DOSSIER INTENDANCE

ANNÉE SCOLAIRE 2026 – 2027

Ce formulaire vaut demande d'inscription à la demi-pension et acceptation du règlement.

La demi-pension fonctionne au forfait trimestriel : tout trimestre commencé est dû et sera facturé en fin de période.

L'inscription est établie selon l'emploi du temps définitif de l'élève en septembre.

Pour le 1er trimestre, toute demande de modification doit être effectuée avant le 18 septembre 2026.

Les demandes d'arrêt de la demi-pension prennent effet au trimestre suivant et doivent être formulées avant la fin du trimestre en cours.

RENSEIGNEMENT À L'INSCRIPTION DE DEMI-PENSION

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM : _____

PRENOM : _____

CLASSE : - L'élève était-il boursier en 2025/2026 ? : OUI NON

- Une demande de bourse a été faite ? : OUI NON



Veillez cocher les jours d'inscription à la cantine :

- LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

RESPONSABLE LÉGAL FINANCIER - RIB

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE MAIL : _____

TÉLÉPHONE :

COLLER VOTRE RIB

TOURNER SVP



L'inscription à la demi-pension se fait :

- Auprès du service **d'Intendance seulement** dans la limite des places disponibles et dans les 8 jours qui suivent la rentrée.
- Toute désinscription devra faire l'objet d'une demande par le responsable légal via le formulaire de demande de changement de régime à retirer à l'intendance.
- En fonction de l'emploi du temps de l'élève, l'inscription peut être de 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine (pas de repas au ticket),

L'inscription engage la famille et l'élève qui prend alors le statut de « demi-pensionnaire » et doit être présent tous les jours d'inscription indiqués en fonction de l'emploi du temps.

L'accès à la demi-pension se fait à l'aide d'un badge, en cas de perte, le rachat est fixé à 5€ **et est obligatoire.**

Les **repas non pris restent facturés** à la famille sauf période de formation en entreprise, absence de plus de 6 jours pour raison médicale justifiée par une attestation et signifiée par la famille dès le début de l'absence au service d'Intendance, sortie obligatoire à laquelle l'élève participe rendant matériellement impossible l'accès en demi-pension.

Le prix du repas est déterminé par le quotient familial sur une échelle progressive de dix tranches allant, pour les forfaits, de 0,20 à 4,36 euros. L'absence ou le refus de fourniture des justificatifs (attestation CAF) au moment du dépôt du dossier d'inscription en demi-pension entraînent l'application automatique pour la famille du tarif journalier le plus élevé (soit 4,36 euros par repas).

La **facturation** annuelle est découpée en trimestre selon le calendrier suivant :

1^{er} trimestre : Septembre à Décembre (règlement demandé en Novembre)

2^{ème} trimestre : Janvier à Mars (règlement demandé en Mars)

3^{ème} trimestre : Avril à Juin (règlement demandé en Juin)

Elle est établie par l'Intendance **au prorata des repas devant être pris par l'élève inscrit**. Aucune contestation ne sera recevable en cas d'absence de l'élève à la cantine si les conditions précitées n'ont pas été satisfaites (motif légitime d'absence longue et information préalable du service Intendance).

Le règlement s'effectue de préférence PAR CHEQUE, établi à l'ordre de « l'agent comptable lycée La Source », dûment rempli et signé ou en espèces auprès de l'Intendance ou par virement.

NB : La date de dépôt du chèque auprès des services comptables ne garantit pas avec précision la date effective d'encaissement par la Trésorerie Générale.

En cas de difficultés et/ou changement de situation intervenant en cours d'année scolaire (familiale, professionnelle, financière), une prédétermination du quotient familial – qui conditionne lui-même les frais de demi-pension - peut être effectuée par le lycée. Celle-ci doit néanmoins faire l'objet d'une demande expresse par la famille. Demande qui fera l'objet d'une évaluation.

La Provisure
M.GUIGO CRENN

Le responsable légal de l'élève (signature)

Pièces à joindre impérativement pour valider l'inscription :

- Ce document dûment rempli et signé recto-verso
- **Pièces à fournir (Attention ne pas mettre de croix dans les cases)**

En cas de perte de la carte de cantine, le rachat est obligatoire : **5€**.

Un Relevé d'Identité Bancaire à coller sur la fiche (**obligatoire**) pour reversement(s) d'un éventuel trop perçu en cas de désinscription anticipée (celui du responsable financier de l'élève) ou pour le versement de la bourse pour les élèves concernés.

L'attestation de paiement Familial de la CAF pour la restauration scolaire (site équitable Ile de France) pour l'obtenir est **obligatoire** pour déterminer le coût de la cantine. **Sans ce document le prix le plus élevé vous sera facturé**

"Si vous n'avez pas la CAF, vous pouvez calculer votre quotient familial grâce à votre déclaration d'impôt sur l'application suivante :

<https://calculette-qf.iledefrance.fr/demarrage>

En l'absence de ce document, votre demande ne sera pas étudiée"

Dossier complet le :